Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-218401297-20251010-2025_10_03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publié le 17 octobre 2025



DAU/URBANISME POLICE GENERALE DU MAIRE 6.1.3

ARRETE N°A_2025_n° 1 0 - 0 3
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DESTINATION: Monsieur EL ADEL Mohamed

Domicilié : Cité Establet entrée D1 n°55 84700 SORGUES

Pour : La construction d'une maison de plein pied avec garage et terrasse.

Adresse: Lot 1 Les Jardins d'Alice

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur EL ADEL Mohamed,

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0049, délivré favorable en date du 07 Novembre 2024,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CH 81 CI 271	Lot 1 impasse les jardins d'Alice (adresse complémentaire) Chemin du Badaffier	2407

Fait à Sorgues, 10/10/25

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Thierry LAGNEAU

e Maire

<u>Droit de recours :</u> la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel: Depuis le 1er janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.